

PARCOURS TPE vers l'EMPLOI

UNE SOLUTION RH
INNOVANTE
POUR
FACILITER VOS
RECRUTEMENTS !



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



pôle emploi



agefiph

ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

en partenariat avec



OPCALIA
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES



uniformation



avec les soutien de



Union Des Entreprises
Nord Guadeloupe



Ftpe
Fédération des TPE
Guadeloupe

VOUS SOUHAITEZ RECRUTER UN PROFIL AU PLUS PROCHE DE VOS BESOINS ?

Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord innove et vous apporte de nouvelles solutions pour former votre futur salarié avant l'embauche.

PARCOURS TPE VERS L'EMPLOI, C'EST QUOI ?

Le Parcours TPE vers l'emploi vous permet d'ajuster les compétences du demandeur d'emploi avant l'embauche, grâce à une formation courte pouvant aller **jusqu'à 800h pour un contrat d'une durée minimum de 6 mois.**

Le futur salarié, accompagné par un tuteur au sein de votre entreprise, acquiert ainsi les compétences et savoir-faire qui lui permettront d'être plus rapidement opérationnel.

UNE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DE PÔLE EMPLOI GUADELOUPE

Durant la période de formation, la rémunération de votre futur salarié est prise en charge par Pôle emploi (avec une garantie de rémunération **à hauteur 80% du SMIC net**). À cette rémunération, un complément de salaire de votre part peut s'ajouter.

La totalité ou la majorité des coûts de formation de votre futur salarié est également prise en charge par Pôle emploi Guadeloupe et ses partenaires (Région et Etat).

Les OPCO partenaires vous accompagnent tout au long du parcours en conseillant et formant le tuteur qui sera en charge de l'accompagnement du futur salarié dans l'entreprise, après diagnostic réalisé par le partenaire.

Dispositif applicable aux entreprises de moins de 10 salariés situées en Guadeloupe et îles du Nord



POUR EN SAVOIR +
CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER
PÔLE EMPLOI !